

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 44 du 12 juin 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 8

DÉCISION N° D-20-002005/ARM/EMA/PERF/REG

portant création de la formation administrative " SERVICE INGÉNIERIE CONTRACTUELLE ET LOGISTIQUE ".

Du 30 avril 2020

**DÉCISION N° D-20-002005/ARM/EMA/PERF/REG portant création de la formation administrative "
SERVICE INGÉNIERIE CONTRACTUELLE ET LOGISTIQUE ".**

Du 30 avril 2020

NOR A R M E 2 0 5 4 1 3 8 S

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [160.1.2.2.](#)

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu le [code de la défense](#), notamment ses articles R. 3232-21 à R. 3232-29 ; ;

Vu [Décret N° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement.](#) ;

Vu [Arrêté du 04 mai 2012 portant organisation de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.](#) ;

Vu [Instruction N° 9278/DEF/SGA/DAJ/D2P du 01 octobre 2015 fixant la procédure d'élaboration des textes réglementaires relatifs à l'organisation et aux attributions du ministère de la défense.](#) ;

Vu le relevé de conclusions du comité exécutif ministériel du 19 novembre 2018 sous la présidence de la ministre des armées, n° 007587/ARM/CAB daté du 29 novembre 2018 (1) ,

Décide :

1. CRÉATION.

Dans le cadre du plan de transformation de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI), le " SERVICE INGÉNIERIE CONTRACTUELLE ET LOGISTIQUE " est créé en tant que formation administrative à compter du 1^{er} juillet 2020.

2. SUBORDINATION.

Le " SERVICE INGÉNIERIE CONTRACTUELLE ET LOGISTIQUE " est placé sous l'autorité organique et fonctionnelle du directeur central de la DIRISI.

3. AUTOMATISATION.

Clair libellé de la formation : " SERVICE INGÉNIERIE CONTRACTUELLE ET LOGISTIQUE ".

Code d'identification dans le référentiel en organisation : 0ACQ.

Implantation géographique : Le Kremlin-Bicêtre (94270).

4. DISPOSITIONS FINALES.

La présente décision, qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 2020, est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation,

Le général de corps d'armée aérien,
sous-chef d'état-major « performance » de l'état-major des armées,

Bruno PACCAGNINI.

Notes

⁽¹⁾ n.i. BO.